

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Au cours des 15 dernières années, les universités ont pris plus que leur part à la solidarité nationale (Lamri Adoui)

Camille Cordonnier

16–21 minutes

Dans la perspective du budget 2026, Lamri Adoui, président de France Universités, estime que l'absence de sauvegarde de la LPR "serait une ligne rouge", mais que "le pire serait la non-compensation intégrale de l'augmentation du CAS pensions", qui représente près de 200 M€ pour les universités. Il plaide pour que l'État donne "la priorité au financement de ses universités", dont la trajectoire financière est "baissière", avec un déficit cumulé sur les trois derniers exercices atteignant "600 M€", explique-t-il dans un entretien à AEF info, mi-septembre 2025. Quant à la hausse des droits d'inscription, il estime que le "débat n'est pas audible tant qu'il n'y a pas de réforme des bourses". Autres sujets évoqués : les nouveaux COMP – France Universités étant opposée à ce que "les arbitrages financiers soient pris en région" –, la régulation du privé ou encore la généralisation de la DGG.



Lamri Adoui, président de France Universités, et Jean-François Huchet, vice-président de la Conférence. France Universités - université de Caen - Inalco

AEF info : Alors qu'un nouveau Premier ministre a été nommé et qu'une nouvelle équipe gouvernementale devrait bientôt l'être, quelles sont vos lignes rouges pour le PLF 2026 qui pourrait être retravaillé ?

Lamri Adoui : Le fait de ne pas sauvegarder la nouvelle marche de la LPR serait une ligne rouge, mais le pire serait la non-compensation intégrale de l'augmentation du CAS pensions. Sans cette compensation, la situation sera complètement délétère, les universités

devront faire des arbitrages, au détriment de leurs missions de base : par exemple réduire les capacités d'accueil et le maillage sur le territoire, ou reporter des investissements...

Pour 2026, la hausse du CAS pensions représente 200 M€ pour les universités. De manière générale, l'absence de compensation depuis trois ans des mesures dites "Guerini", imposées par l'État (150 M€ par an) nous fragilise. Et la mise en place de la protection sociale complémentaire en 2026 constituera un autre enjeu, car nous ne savons pas si son montant, qui représente des dizaines de millions d'euros par an, sera entièrement à la charge des universités ou non... Peut-être que ce sera compensé, je ne fais pas de procès d'intention, mais ce sont typiquement des enjeux sur lesquels il faut que nous soyons accompagnés.

Si l'on additionne tous ces surcoûts, cela représente de l'ordre de 400 à 500 M€ par an non compensés aux universités, tandis que le budget n'augmente que très légèrement. Et ce alors qu'un certain nombre d'universités sont en très grande fragilité financière.

AEF info : Justement, en cette rentrée, quel point de situation faites-vous sur la santé financière des universités ?

Lamri Adoui : Nous restons en attente des chiffres globaux issus des comptes financiers 2024, qui n'ont toujours pas été mis en ligne sur l'open data du ministère. Mais nous observons que, sur les trois derniers exercices, le solde consolidé des établissements est passé de +150 M€ à -400 M€, soit un déficit cumulé de près de 600 M€, montrant ainsi une trajectoire baissière.

Jean-François Huchet : 80 % des universités ont voté un budget initial 2025 en déficit. De nombreuses universités sont également sur des plans de retour à l'équilibre. Rien qu'en région parisienne, on compte trois ou quatre universités en situation de PREF.

AEF info : Il est vraisemblable que le nouveau gouvernement prévoit des mesures d'économies dans le cadre du budget 2026. Quelle part les universités peuvent-elles prendre dans la réduction des dépenses publiques ? Quelles peuvent être les marges d'économies dans les universités ?

Lamri Adoui : Au cours des 15 dernières années, les universités ont pris plus que leur part à la solidarité nationale : elles ont accueilli 50 % d'étudiants en plus sans augmentation de leur SCSP, un grand nombre d'entre elles ont gelé des postes pour faire face à la baisse des moyens... L'État devrait donner la priorité au financement de ses universités qui forment la jeunesse de notre pays et contribuent grandement à la souveraineté et la compétitivité de la France puisqu'elles accueillent 90 % de la recherche française et participent à l'innovation.

"Dans un contexte de stagnation de leur SCSP, elles ont eu recours à davantage de contractuels pour absorber les différents chocs (hausse du point d'indice, inflation)."

AEF info : Les universités ont gelé de nombreux emplois sur les dernières années. Si la perspective du non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois à partir de 2027 prévue par le gouvernement sortant était confirmée par le nouveau, craignez-vous une stagnation ou une baisse de leur plafond d'emplois, d'autant plus dans un contexte de baisse démographique étudiante à compter de 2028 et d'importants départs en retraite entre 2022 et 2030 ?

Lamri Adoui : Si tel était le cas, ce serait un énorme recul sur l'autonomie des universités... Nous avons donc du mal à croire à un tel scénario.

Jean-François Huchet : Les universités sont très responsables sur cette question : dans un contexte de stagnation de leur SCSP, elles ont eu recours à davantage de contractuels

pour absorber les différents chocs (hausse du point d'indice, inflation). Aujourd'hui, il manque des emplois de titulaires dans l'enseignement supérieur. Et si les universités commencent à voir le début d'une petite décroissance démographique du côté des étudiants, nous avons pris un tel retard en matière de postes que cette baisse ne nous fera que revenir à un niveau acceptable en termes de taux d'encadrement. Sans oublier que la baisse n'est pas uniforme sur le territoire.

AEF info : Dans ce contexte, une hausse des droits d'inscription à l'université doit-elle être considérée ?

Lamri Adoui : Il manque des recherches sérieuses pour éclairer ce sujet et sortir des discussions de comptoir. Est-ce qu'aujourd'hui, les frais d'inscription modiques permettent un égal accès au supérieur ? Nous ne sommes pas convaincus car il reste des catégories socio-professionnelles mieux représentées que d'autres à l'université, malgré des frais d'inscription très faibles. Et *a contrario*, est-ce que le fait d'augmenter les frais d'inscription représente réellement une opportunité fantastique pour financer les universités ? Une hausse, qui devra rester modique comme a prévu le Conseil constitutionnel, ne permettra certainement pas de résoudre le problème de modèle économique des universités. Et pour nous, ce débat n'est pas audible tant qu'il n'y a pas de réforme des bourses permettant une réelle politique sociale à destination des étudiants.

"Nous ne sommes pas opposés à une réflexion sur l'utilisation de la trésorerie, mais il faudrait d'abord que l'on ait un dialogue sain sur cette question".

AEF info : Depuis plusieurs années, la question de la trésorerie des universités est scrutée par le MESR et Bercy. Lors de votre AG à Marseille fin août, Philippe Baptiste vous a d'ailleurs appelé à la mobiliser mieux, insistant sur le fait que ce sujet fera l'objet d'une attention particulière ([lire sur AEF info](#)). Qu'entendait-il par là ?

Lamri Adoui : Le niveau supposé important de trésorerie des universités nous a toujours été opposé lorsque nous demandons des financements supplémentaires. Cette trésorerie, de l'ordre de 4 Md€ au global, est pour l'essentiel gagée et fléchée (financements européens, AAP France 2030, COMP, Plan Campus, plans pluriannuels d'investissement). Pour nombre de ces financements, nous devons d'ailleurs rendre des comptes sur les engagements que nous avons pris, que ce soit auprès de l'Union européenne ou de l'ANR, par exemple. La part réellement mobilisable avait été évaluée à environ 600 M€ par la Cour des comptes, avec de fortes disparités entre établissements. Si vous rapportez cette somme au nombre d'universités, cela ne représente *in fine* pas beaucoup.

Nous ne sommes pas opposés à une réflexion sur l'utilisation de la trésorerie, mais il faudrait d'abord que l'on ait un dialogue sain sur cette question, une fois pour toutes. Ce qui nécessite de se mettre d'accord avec l'État sur la part réellement mobilisable et des possibilités offertes, par exemple en termes d'investissement.

Jean-François Huchet : Il y a quelque chose d'assez paradoxal car l'État nous demande d'avoir une vision et une gestion pluriannuelle tout en encaissant les chocs, comme lorsque les coûts de l'énergie ont flambé, ce qui nécessite d'accumuler un peu de trésorerie. Par ailleurs, déployer une stratégie immobilière sur dix ou vingt ans nécessite de mettre de l'argent de côté. Nous sommes tenus d'avoir une gestion prudente, sinon cela nous serait reproché.

AEF : S'agissant des COMP nouvelle version, quel impact financier en espérez-vous et souhaiteriez-vous voir le cadrage évoluer à la faveur de l'arrivée d'un nouveau gouvernement ?

Lamri Adoui : Je suis bien en peine de répondre à la question de l'impact financier de ces

nouveaux COMP car, pour l'heure, nous n'avons aucune information sur les moyens qui accompagneront ou pas cet exercice... Il y a d'ailleurs eu un petit glissement sémantique, le ministère ayant d'abord dit que ces contrats permettraient de négocier la totalité de la SCSP, avec un COMP au premier euro, avant de finalement afficher qu'ils concerneront 100 % des missions. Dans un contexte où 83 % de la SCSP finance de la masse salariale, il est faux de dire que l'on va négocier au premier euro.

À titre personnel, je suis favorable à l'idée que l'université élabore une stratégie sur l'ensemble de ses missions et défende sa stratégie devant l'État, même si la discussion se passe avec le recteur en région dans le cadre d'un mouvement de déconcentration. Cependant, nous avons fait connaître notre opposition à ce que les arbitrages financiers soient pris en région. Il faut garder une dimension nationale, sinon on court le risque de mettre les établissements d'un même territoire, d'un même site en compétition les uns avec les autres.

Quant aux indicateurs, nous sommes favorables à des critères transparents permettant de déterminer les subventions pour charge de service public. Actuellement, il n'y a plus de modèle d'allocation des moyens et un recours trop systématique aux appels à projets, y compris pour financer des missions de base. Il n'est par exemple pas possible de mettre les universités en compétition sur des sujets tels que l'accueil des étudiants en situation de handicap.

"Il n'y a pas un ministère plus déconcentré que le ministère de l'Enseignement supérieur puisqu'il dispose d'universités autonomes partout sur le territoire".

AEF info : Quel regard portez-vous sur le renforcement de la déconcentration opéré par le ministère ?

Lamri Adoui : On nous dit que le ministère de l'Enseignement supérieur est relativement peu déconcentré et qu'il faut accroître cette déconcentration pour développer de la proximité avec les acteurs et comprendre les enjeux territoriaux. C'est en partie vrai, mais en partie seulement parce que je pourrais prendre le contre-pied en disant qu'il n'y a pas un ministère plus déconcentré que le ministère de l'Enseignement supérieur puisqu'il dispose d'universités autonomes partout sur le territoire. Nous pourrions aussi envisager de déconcentrer un certain nombre d'actions vers elles, dans le cadre de l'autonomie. Le critère de décision doit être l'efficacité. De temps en temps, le rectorat peut-être le plus à même de faire, parfois cela peut être les établissements eux-mêmes. Il faut que l'on reprenne les discussions sur l'acte II de l'autonomie, alors qu'énormément de propositions ont été faites par les universités pilotes.

AEF info : Que pensez-vous du projet de loi sur la "régulation de l'enseignement supérieur privé" et souhaitez-vous profiter de la discussion parlementaire, si le texte est repris par le futur gouvernement, pour intégrer d'autres sujets, ce texte étant peut-être le dernier véhicule législatif sur l'enseignement supérieur avant 2027 ?

Lamri Adoui : Nous sommes globalement satisfaits de l'intention de ce texte car il permet enfin de s'attaquer à la régulation du supérieur privé et nous espérons qu'il pourra poursuivre son chemin parlementaire et sera repris par le prochain gouvernement.

Nous avons beaucoup échangé avec le ministère entre la présentation du texte en Cneser et la version déposée au Parlement et nous saluons le fait que la rédaction des dispositions sur les grades et visas ait été améliorée permettant de rendre le tout plus explicite. Mais nous aurions souhaité que ce texte aille plus loin sur l'utilisation des fonds de France Compétences et nous regrettons que beaucoup d'éléments soient renvoyés à des décrets d'application.

Nous avons par ailleurs été surpris de découvrir les dispositions visant à déconcentrer la procédure de nomination des directeurs d'école et instituts internes aux universités car nous ne savions pas qu'elle était sur la table. Cela aurait typiquement mérité un échange avec le MESR pour éviter ce que je vais appeler une agitation un peu inutile, parce que finalement, on transfère une compétence du ministre au recteur sans changer quoi que ce soit d'autre...

Dans la période actuelle, nous avons tout intérêt à travailler avec les parlementaires pour amender les textes.

"Sur la DGG, il faut que toutes les parties soient responsables dans cette affaire. C'est un objectif du ministère très ambitieux, et plus nous allons nous en rapprocher, plus nous allons nous retrouver dans des situations très complexes".

AEF info : En matière de simplification de la recherche, Philippe Baptiste a fixé comme objectif 40 % des UMR en DGG (délégation globale de gestion) à la fin 2026 et 80 % à la fin 2027. Le CNRS va proposer aux universités un document de travail de répartition des UMR en DGG ([lire sur AEF info](#)). Comment est-ce que vous voyez les choses ?

Lamri Adoui : Nous n'avons pas encore reçu ce courrier, qui devrait nous être envoyé en septembre. Nous allons lancer un groupe de travail en interne, qui sera une émanation de notre conseil de la recherche, de manière à faire des propositions sur la base de nos expériences, les situations étant très hétérogènes. Certaines ont déjà un mandataire unique, d'autres mettent en place la DGG, d'autres ont des plateformes partagées avec les ONR.

Il faut que toutes les parties soient responsables dans cette affaire. C'est un objectif du ministère très ambitieux, et plus nous allons nous en rapprocher, plus nous allons nous retrouver dans des situations très complexes, avec des DGG qui seront peut-être infaisables ou ne seront pas optimales par rapport à la situation des laboratoires. Il est donc extrêmement important d'avoir des discussions en confiance et une vision pluriannuelle pour anticiper les situations, et de déployer de vrais dialogues de site. La DGG ne peut pas s'accompagner d'une dégradation du service rendu à l'unité si l'établissement qui ne la prend pas en charge retire du jour au lendemain tous ses personnels et ses moyens car elle révisé sa stratégie.

Après, tout dépend également de ce qui est mis derrière le terme DGG. Le cas des ERC est très symbolique, puisqu'aujourd'hui, partout sur le territoire, c'est l'employeur qui gère l'ERC de ses lauréats. Or cela peut poser problème dans le cadre d'une DGG universitaire, accueillant un personnel CNRS qui devient ERC, la réciproque étant également vraie. L'organisme de recherche va continuer à devoir supporter un coût, une structure, un logiciel à l'intérieur du laboratoire qui serait sous DGG universitaire. Ce n'est donc pas une vraie délégation globale.

AEF info : Sur un autre sujet, quel regard portez-vous sur ce qu'il s'est passé à l'IEP de Lille, qui a annulé l'inscription d'une étudiante gazaouie après la découverte de messages antisémites sur les réseaux sociaux ([lire ici](#) et [ici](#)) ? Cela révèle-t-il, selon vous, un problème de procédure d'admission sur le territoire ?

Jean-François Huchet : Nous savons, depuis le démarrage, que la question de l'accueil des étudiants et enseignants palestiniens est extrêmement compliquée. Nous ne jetons absolument pas la pierre aux ministères concernés qui sont censés, effectivement, organiser la venue de ces étudiants en France et vérifier un certain nombre de conditions administratives pour les accueillir. J'ajoute que cela dépend également des autorités israéliennes. Ce n'est pas la première fois que l'on accueille des collègues palestiniens et il

n'y avait jamais eu de problème.

Nous avons rappelé par communiqué la grande tradition d'accueil dans les universités des étudiants et des collègues issus de zones de conflit, comme nous avons pu le faire pour d'autres pays par le passé comme l'Afghanistan, le Yémen ou l'Ukraine. Nous avons appelé à la reprise de l'accueil d'étudiants palestiniens car nous sommes prêts à les accueillir, dans des conditions qui respectent évidemment les lois de la République.

Après, s'il faut réviser les conditions administratives de cet accueil, cela ne relève pas des universités dont le seul rôle est de vérifier les conditions académiques préalablement à l'accueil. Nous n'avons pas vocation à vérifier les propos tenus sur les réseaux sociaux.

AEF info : Quel a été l'impact pour France Universités de l'arrivée de nouvelles présidentes et présidents, après la récente vague d'élections ?

Lamri Adoui : Ils ont une volonté de travailler pour le collectif au sein des instances de France Universités. Nous sommes dans une bonne dynamique de collaboration, avec un mix de nouveaux présidents et de personnes expérimentées. Nous organisons des événements qui permettent d'échanger plus longtemps ensemble, c'est ce que nous avons fait à Paris en juin, en organisant un séminaire sur les questions financières, par exemple, ou à Marseille à l'occasion de notre assemblée générale de rentrée. Nous multiplions également les groupes de travail afin de prendre le temps de construire ensemble des propositions.